

SÉMINAIRE FISCAL
OREF – Séminaire de la Chambre
c/o Educaris SA
Route de Chavannes 31
1007 Lausanne

A
affranchir
S.V.P.

Finance d'inscription

CHF 640.– (membres OREF et Chambre fiduciaire)
CHF 740.– (non-membres)

Outre la participation au séminaire et la documentation, ce montant comprend le repas de midi, les boissons et les pauses-café représentant un montant total de CHF 70.–

La facture sera envoyée après le séminaire au nom de la personne qui aura participé à la manifestation. Elle sera accompagnée de l'attestation de participation au séminaire.

Tickets de parking

Les participants qui viennent en voiture ont la possibilité de commander, au moyen du bulletin d'inscription, un ticket de parking. Celui-ci sera joint à la convocation au séminaire envoyée env. 2 semaines avant la manifestation.

Frais en cas d'annulation

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant. En cas d'annulation après confirmation de la réservation définitive, la part suivante sera retenue.

- annulation dès la date du délai d'inscription CHF 150.–
- annulation de participation jusqu'à une semaine avant le début du séminaire 50%
- annulation durant la semaine précédent le séminaire ou en cas de non-participation 100%

Administration

SÉMINAIRE FISCAL
OREF – Séminaire de la Chambre
c/o Educaris SA
Route de Chavannes 31, 1007 Lausanne
Téléphone 021 351 20 60, Fax 021 321 60 59
seminaire@treuhand-kammer.ch

S E M I N A I R E F I S C A L

OREF
Ordre romand des experts fiscaux diplômés



Séminaire de la Chambre

RÉFORME II DE L'IMPOSITION DES ENTREPRISES ET NOUVEAUTÉS 2008

SÉMINAIRE PUBLIC DU
8 MAI 2008 À LAUSANNE/EPFL

Généralités et objectifs

Vivement débattue et controversée, la Réforme II de l'imposition de l'entreprise a finalement été approuvée par le peuple le 24 février dernier. Ce séminaire vous présente sous un angle technique les modifications qui en découlent et les conséquences pratiques pour les sociétés concernées.

Nous ferons également le point sur l'application par les cantons des nouvelles dispositions en matière de liquidation partielle indirecte (LPI) et de transposition.

Thèmes

- Présentation du paquet fiscal: atténuation de la double imposition économique, imposition partielle du dividende et réduction de l'impôt sur le capital
- LPI et transposition au 01.01.2008: application par les cantons
- Réforme II: principe de l'apport en capital, remboursement d'agio, etc.
- Droits de timbre et impôt anticipé
- Panorama intercantonal de la Réforme II
- Remploi, bénéfice de liquidation, report d'imposition, réduction pour participation

Public visé

Le séminaire s'adresse aux praticiens du droit fiscal: experts fiscaux diplômés, conseillers fiscaux, experts-comptables diplômés, fiduciaires, avocats, notaires, juristes

Responsables du séminaire

- Luc Enderli**, expert fiscal diplômé, expert-comptable diplômé, lic. oec., partner, Moore Stephens Refidar SA, Lausanne
- Myriam Steiner**, expert fiscal diplômé, licenciée en droit, OREF

Conférenciers

- Pierre Dériaz**, expert fiscal diplômé, Direction, Responsable de la division de la taxation, Administration cantonale des impôts, Lausanne
- Luc Enderli**, voir ci-dessus
- Alexandre Faltin**, avocat, directeur, Administration fiscale cantonale, Genève
- Xavier Oberson**, Professeur à l'Université de Genève, avocat, Oberson Avocats, Genève/Lausanne
- Stéphane Tanner**, expert fiscal diplômé, Schellenberg Wittmer Avocats, Genève

Délai d'inscription

Le nombre de participants est limité. La date d'enregistrement des inscriptions fait foi. Le bulletin d'inscription est à retourner **au plus tard le 21 avril 2008**.

Lieu du séminaire

Polydôme EPFL, à Lausanne
Tél. 021 693 11 11

Date

Jeudi 8 mai 2008

Bulletin d'inscription au séminaire
Réforme II de l'imposition des entreprises et nouveautés 2008
 jeudi 8 mai 2008 (**No 1274**)
 veuillez me faire parvenir 1 ticket de parking

SEMINAIRE FISCAL
OREF
Séminaire de la Chambre
Oref suisse des experts fiscaux et de l'impôt

Non-membre			
Membre junior de la Chambre fiduciaire			
Collaborateur auprès d'une entreprise membre de la Chambre fiduciaire			
Membre OREF et/ou Membre fiduciaire individual et/ou Membre fiduciaire de la Chambre			
1.	2.	3.	

Entreprise:
Adresse:
Date:

Timbre et signature:
Timbre et signature:
Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription et d'annulation et je les accepte.